

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Objet : Attestation sur l'honneur dans le cadre du dispositif réglementaire de la mission du diagnostiqueur.

Je soussigné, Guillaume CLAIRBOIS gérant de la SARL Azur Diagnostics atteste que l'ensemble des diagnostiqueurs de notre Société répondent aux obligations réglementaires de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, à savoir :

- Tous nos diagnostiqueurs sont certifiés au 1^{er} novembre 2007 et disposant de moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostics techniques.
- La SARL Azur Diagnostics répond aux garanties réglementaires d'assurance (soit 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance).
- Notre société s'engage également à n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Azur Diagnostics
Guillaume CLAIRBOIS.

